



Fiche de synthèse

ERASMUS+ : programmation 2014-2020

Sommaire

Présentation du dispositif	1
Objectifs	1
Orientations/axes d'intervention	2
Priorités stratégiques	3
Actions soutenues	4
Public cible	4
Critères	4
Pistes pour l'EEDD	4
Objectifs et priorités stratégiques en lien avec l'EEDD	4
Bénéficiaires/porteurs potentiels	8
Modalités financières	8
Procédure à suivre pour soumettre une candidature	9
Échéances ou périodicité des appels à projets	9
Liens utiles	10
Contact France	10
Sources utilisées pour cette fiche	11

Présentation du dispositif

Erasmus+ est un programme de la Commission européenne qui couvre plusieurs champs : l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Objectifs

Objectifs du programme Erasmus+

Favoriser les **projets de mobilité et de coopération** en Europe afin de :

- renforcer les **compétences** de tous pour une meilleure **employabilité** ;
- soutenir l'**innovation** au sein d'établissements et d'organismes d'éducation et de formation et leur **internationalisation** ;

- promouvoir une utilisation transparente et cohérente au niveau européen des **outils de reconnaissance et de validation de compétences** ;
- favoriser la **coopération** entre pays européens et non-européens.

Références aux politiques publiques

Le programme Erasmus+ contribue :

- à la réalisation des objectifs de la **stratégie Europe 2020**, y compris le grand objectif dans le domaine de l'éducation ;
- à la réalisation des objectifs du **cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation** (Éducation et formation 2020), y compris les critères correspondants ;
- au **développement durable** des pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
- à la réalisation des objectifs généraux du **cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse** (2010-2018) ;
- à la réalisation de l'objectif de **développement de la dimension européenne dans le sport**, en particulier dans les sports de masse, conformément au plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport ;
- à la promotion des valeurs européennes conformément à **l'article 2 du traité sur l'Union européenne**.

Orientations/axes d'intervention

Le programme Erasmus+ se décline en 3 actions, dites « actions clés » :

• **Action clé 1 - La mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation**

Les mobilités d'études et professionnelles au sein de l'Europe sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation. Certaines de ces mobilités pourront s'effectuer depuis et vers les pays partenaires (pays hors Europe) pour l'enseignement supérieur et le secteur jeunesse.

Sont concernés :

- **les membres des équipes éducatives et les personnels** (scolaire, enseignement supérieur, éducation adultes, formation professionnelle) : pour période de formation et missions d'enseignement ;
- **les étudiants** : pour période d'étude ou de stage en entreprise ;
- **les jeunes en formation professionnelle** : pour stages en entreprise ;
- **les jeunes hors du système éducatif** : pour actions de volontariat (individuel ou en groupe) ;
- **professionnels et décideurs du secteur de la jeunesse**.

Les masters conjoints et les prêts de master s'intègrent également dans cette action-clé.

• **Action clé 2 - Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques**

Les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre institutions sont renforcés. Tous les secteurs sont concernés : l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le secteur jeunesse.

Plusieurs types de partenariats sont proposés :

- **les partenariats stratégiques soutiennent la mise en place, le développement ou le transfert de pratiques innovantes** en s'appuyant sur des coopérations entre acteurs de l'éducation et de la formation, de la jeunesse, de la société civile, ou issus des secteurs socio-économiques. Pour un impact plus important, activités de mobilité et actions de coopération peuvent se compléter au sein du projet.
- **les alliances de la connaissance sont des partenariats de grande envergure entre des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises.** Ce rapprochement avec le monde de l'entreprise doit permettre de moderniser les établissements en générant encore plus d'innovation, de créativité et en adaptant les qualifications aux évolutions de l'emploi.
- **la coopération internationale avec les pays hors Europe** est renforcée et a pour but la modernisation des établissements d'enseignement supérieur, la réforme des modes de gouvernance et des programmes d'enseignement, le renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et la société, etc. Sont concernés : les pays du voisinage européen, la Russie, les pays d'Amérique latine, d'Asie et de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique.

Les plateformes de soutien informatique comme e-twinning (jumelage électronique), EPALE (plateforme pour l'éducation des adultes) et le portail de la jeunesse européenne renforcent le travail en réseau.

• **Action clé 3 - Soutien à la réforme des politiques**

La réforme politique a pour but de renforcer les outils et instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination Etats membres de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

• **Initiative Jean Monnet et Sport**

Deux actions spécifiques, l'initiative Jean Monnet qui favorise l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la politique, l'économie, le droit, etc., de l'Union européenne et la coopération dans le domaine du sport complètent ce programme.

Priorités stratégiques

Appel à propositions 2017

Les principaux changements introduits en 2017 sont les suivants:

- Le concept de « priorités européennes dans le contexte national » a été introduit au titre des partenariats stratégiques soutenus par l'action clé n° 2. Pour en savoir plus, consultez le site web de chaque agence nationale compétente.
- Les règles de financement de certaines actions décentralisées ont été ajustées.
- L'action « Alliances sectorielles pour les compétences » ne relève plus de cet appel à propositions général, ni du guide du programme: elle sera traitée séparément au moyen d'un appel à propositions spécifique, annoncé par l'agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture».

Comme en 2016, le guide du programme 2017 met l'accent sur la promotion de projets visant à favoriser l'inclusion sociale (notamment des réfugiés et des migrants) et à lutter contre la radicalisation.

Actions soutenues

Voir aussi « Orientations/axes d'intervention » ci-dessus.

Public cible

Les membres des équipes éducatives et les personnels (scolaire, enseignement supérieur, éducation adultes, formation professionnelle), les étudiants, les jeunes en formation professionnelle, les jeunes hors du système éducatif, les professionnels et décideurs du secteur de la jeunesse.

Les institutions de l'enseignement scolaire, supérieur, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes ainsi que du secteur jeunesse et sport.

Critères

La plupart des actions sont de nature transnationale et comprennent souvent au moins trois organisations issues de trois pays membres du programme.

Pour connaître les critères d'éligibilité pour chaque action, consultez le guide du programme : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources_fr

Pistes pour l'EEDD

Objectifs et priorités stratégiques en lien avec l'EEDD

Actions du volet Education et formation :

- les projets de mobilité destinés aux apprenants et au personnel de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) ;
- les projets de mobilité destinés au personnel de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes ;
- les partenariats stratégiques ;
- les alliances de la connaissance (entre enseignement supérieur et le monde de l'entreprise).

Actions du volet Jeunesse :

- les projets de mobilité pour les jeunes (échanges de jeunes et service volontaire européen) et les animateurs de jeunes;
- les partenariats stratégiques;
- le renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse;
- les rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse.

Pistes à explorer

- **Action clé 1 - La mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation**

L'action s'adresse à : personnel, les éducateurs et les professionnels travaillant dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, les activités de mobilité.

Résultats attendus :

- amélioration des compétences, en fonction du profil professionnel des participants (enseignement, formation, animation socio-éducative, etc.);
- meilleure compréhension des pratiques, politiques et systèmes rencontrés dans les domaines de l'éducation, de la formation ou de la jeunesse, d'un pays à l'autre ;
- capacité accrue à amener des changements en vue de la modernisation et de l'ouverture sur l'international de leurs établissements d'enseignement ;
- meilleure compréhension des interconnexions entre l'enseignement formel et non formel, la formation professionnelle et le marché du travail ;
- amélioration de la qualité de leur travail et de leurs activités à l'intention des étudiants, des stagiaires, des apprentis, des élèves, des apprenants adultes, des jeunes et des volontaires ;
- meilleures compréhension et réactivité face à la diversité sociale, linguistique et culturelle ;
- capacité accrue à répondre aux besoins des personnes défavorisées ;
- amélioration du soutien et de la promotion des activités de mobilité destinées aux apprenants ;
- amélioration des opportunités de développement professionnel et d'épanouissement de carrière ;
- amélioration des compétences en langues étrangères ;
- motivation et satisfaction accrues dans leur travail quotidien.

Type de projets de mobilité soutenus :

En fonction du profil des participants, les types suivants de projets de mobilité sont soutenus au titre de l'action clé n° 1 du programme Erasmus+ :

- **dans le domaine de l'éducation et de la formation :**
 - projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur;
 - projets de mobilité pour les apprenants et le personnel de l'EFP;
 - projets de mobilité pour le personnel scolaire;
 - projets de mobilité pour le personnel de l'éducation des adultes.
- **dans le domaine de la jeunesse:**
 - projets de mobilité pour les jeunes et les animateurs de jeunes.

• **Action clé 2 - Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques**

Cette action clé doit déboucher sur la conception, le transfert et/ou la mise en œuvre de pratiques innovantes au niveau organisationnel, local, régional, national ou européen.

Résultats attendus :

- des approches innovantes pour atteindre leurs groupes cibles, en proposant, par exemple des programmes d'éducation et de formation plus attrayants, correspondant aux besoins et aux attentes des personnes ; l'utilisation d'approches participatives et de méthodologies basées sur les TIC ; des processus nouveaux ou améliorés de reconnaissance et de validation des compétences ; un renforcement de l'efficacité des activités dans l'intérêt des communautés locales ; l'adoption de pratiques nouvelles ou améliorées pour répondre aux besoins des groupes défavorisés et tenir compte des différences d'acquis d'apprentissage liées aux disparités géographiques et socio-économiques; de nouvelles approches pour tenir compte de la diversité sociale, ethnique, linguistique et culturelle; de nouvelles approches pour mieux soutenir la compétitivité et l'emploi, en particulier au niveau régional et local ; la reconnaissance de l'excellence en matière d'apprentissage ou d'enseignement des langues via le Label européen des langues ;

- mise en place d'un environnement plus moderne, dynamique, engagé et professionnel dans l'organisation : disposition à intégrer des bonnes pratiques et de nouvelles méthodes dans les activités quotidiennes; ouverture aux synergies avec des organisations actives dans différents domaines ou dans d'autres secteurs socioéconomiques ; planification stratégique du développement professionnel du personnel en fonction des besoins individuels et des objectifs organisationnels ;
- amélioration de la capacité et du professionnalisme nécessaires pour travailler au niveau européen/international : amélioration des compétences de gestion et des stratégies d'internationalisation ; renforcement de la coopération avec les partenaires d'autres pays, d'autres domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et/ou d'autres secteurs socio-économiques; augmentation des ressources financières allouées (autres que les fonds européens) pour organiser des projets européens/internationaux dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse ; amélioration de la qualité de la préparation, de la mise en œuvre, du contrôle et du suivi des projets européens/internationaux.

Détails de quelques actions soutenues :

- **Partenariat stratégiques**
Les partenariats stratégiques visent à soutenir la conception, le transfert et/ou l'utilisation de pratiques innovantes ainsi que la mise en œuvre d'initiatives communes promouvant la coopération, l'apprentissage par les pairs et les échanges d'expériences au niveau européen. Ils peuvent être de deux types :
 - **Partenariats stratégiques soutenant l'innovation**
 - **Partenariats stratégiques soutenant l'échange de bonnes pratiques** : le but principal est de permettre à des organisations de mettre en œuvre et de renforcer des réseaux, d'accroître leur capacité à opérer au niveau transnational et de partager et confronter des idées, des pratiques et des méthodes.
- **Alliances de connaissance**
Les alliances de la connaissance ont pour but de renforcer la capacité d'innovation de l'Europe ainsi que d'encourager l'innovation dans l'enseignement supérieur, les entreprises et l'environnement socioéconomique au sens large pour :
 - élaborer de nouvelles approches innovantes et multidisciplinaires en matière d'apprentissage et d'enseignement ;
 - stimuler l'entrepreneuriat et les compétences entrepreneuriales du personnel enseignant de l'enseignement supérieur et du personnel des entreprises ;
 - faciliter les échanges, les flux et la création commune de connaissances.
- **Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse**
Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux entre des organisations actives dans le domaine de la jeunesse dans des pays membres du programme et des pays partenaires. Ils peuvent également impliquer des organisations issues des domaines de l'éducation et de la formation et d'autres secteurs socioéconomiques.
Ces projets visent à :
 - favoriser la coopération et les échanges dans le domaine de la jeunesse entre les pays membres du programme et les pays partenaires de différentes régions du monde ;
 - améliorer la qualité et la reconnaissance de l'animation socio-éducative, de l'apprentissage non formel et du volontariat dans les pays partenaires et améliorer leurs synergies et complémentarités avec les autres systèmes éducatifs, le marché du travail et la société ;

- favoriser l'élaboration, l'expérimentation et le lancement de mécanismes et de programmes de mobilité d'apprentissage non formel au niveau régional (c'est-à-dire dans et entre les régions du monde) ;
- promouvoir la mobilité d'apprentissage non formel transnationale entre les pays membres du programme et les pays partenaires, en ciblant en particulier les jeunes défavorisés, dans le but d'améliorer les niveaux de compétences des participants et de faciliter leur participation active à la société.

• Action clé 3 - Soutien à la réforme des politiques

Les activités de soutien à la réforme des politiques visent à réaliser les objectifs des programmes de politique européens, en particulier de la stratégie Europe 2020, du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 ») et de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse.

Actions soutenues en 2017 :

- Dialogue structuré: rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse.

En outre, l'action clé n° 3 couvre de nombreuses autres actions venant appuyer la réforme des politiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Ces actions sont mises en œuvre directement par la Commission européenne ou via des appels à propositions spécifiques gérés par l'Agence exécutive.

Les actions réalisées au titre de cette action clé visent à:

- améliorer la qualité, l'efficacité et l'équité des systèmes d'éducation et de formation et des politiques pour la jeunesse grâce aux méthodes ouvertes de coordination ;
- soutenir la mise en œuvre des recommandations générales et par pays formulées dans le cadre des Semestres européens ;
- promouvoir la coopération transnationale et l'apprentissage mutuel entre les autorités compétentes au niveau politique le plus élevé, afin d'améliorer les systèmes, structures et processus ;
- développer les connaissances et la capacité analytique à soutenir des politiques fondées sur des éléments concrets au titre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 »), de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse et de programmes d'action spécifiques tels que les processus de Bologne et de Copenhague ;
- publier de solides données comparatives internationales ainsi que des analyses secondaires appropriées pour les processus décisionnels européens et nationaux, facilitant la collecte et l'analyse de données probantes substantielles afin d'évaluer et de contrôler la mise en œuvre des politiques innovantes et d'encourager la transférabilité et l'évolutivité ;
- soutenir les réseaux européens et mettre en œuvre des outils favorisant la transparence et la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises via un apprentissage formel, non formel ou informel ;
- soutenir l'implication active des réseaux de la société civile et des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre des politiques ;
- soutenir le dialogue structuré avec les jeunes et encourager la participation active de ces derniers à la vie démocratique ;

- appuyer les échanges de bonnes pratiques, le dialogue, l'apprentissage mutuel et la coopération entre les décideurs politiques, les praticiens et les parties prenantes des pays membres du programme et des pays partenaires ;
- informer sur les résultats des politiques européennes et du programme Erasmus+ et faciliter l'exploitation de ceux-ci au niveau local, régional ou national. Améliorer l'image et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen dans le monde entier ;
- favoriser la création de synergies avec d'autres programmes de l'Union, comme les Fonds structurels et d'investissement européens, ainsi qu'avec les mécanismes de financement au niveau national ou régional.

Bénéficiaires/porteurs potentiels

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+.

En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse.

Le Programme Erasmus + est ouvert aux pays suivants :

- les pays participant au programme :
 - les pays membres de l'Union européenne ;
 - Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.
- les pays partenaires : les pays suivant peuvent participer à certaines actions du programme
 - les pays du voisinage européen à l'Est (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine) et au Sud (Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie, Egypte, Palestine, Jordanie, Israël, Liban, Syrie), les Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie), la fédération de Russie.
 - les pays du monde entier : Amérique, Asie, zone Afrique - Caraïbes - Pacifique.

Modalités financières

Le programme Erasmus+ dispose d'une enveloppe financière indicative globale de 14,774 milliards d'euros sous la rubrique 1 et de 1,68 milliard d'euros sous la rubrique 4 du budget de l'UE, pour les sept années du programme (2014-2020).

Pour en savoir plus sur le budget disponible par action, le nombre prévu de projets qui seront subventionnés ainsi que les subventions moyennes indicatives, veuillez consulter le programme de travail annuel Erasmus+ 2017 :

http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/more_info/awp/index_en.htm

Les montants accordés pour chaque action sont détaillés dans le guide du programme :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources_fr

Procédure à suivre pour soumettre une candidature

Les candidats qui souhaitent soumettre un projet Erasmus+ sont tenus de suivre les **quatre étapes** décrites ci-dessous :

1. **Inscription des différentes organisations** prenant part au dossier de candidature sur le **portail des participants** (Participant Portal) en vue de l'obtention d'un code d'identification de participant (PIC, Participant Identification Code).
Les organisations/groupes qui ont déjà reçu un PIC en vertu de leur participation à d'autres programmes de l'UE ne doivent pas se réinscrire. Le PIC obtenu lors de cette précédente inscription reste valide pour les candidatures soumises au titre du programme Erasmus+ ;
2. **Vérification du respect des critères du programme** pour l'action/le domaine concerné(e) ;
3. **Vérification des conditions financières** ;
4. **Remplissage et soumission du formulaire de candidature.**

Échéances ou périodicité des appels à projets

Appel à propositions 2017 - EAC/A03/2016

Actions clé	Actions spécifiques	Délai de présentation des candidatures
Action clé n° 1 : Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation	Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation et de la formation	2 février 2017
	Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	2 février 2017 26 avril 2017 4 octobre 2017
	Projets SVE stratégiques	26 avril 2017
	Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen	5 avril 2017
	Masters communs Erasmus Mundus	16 février 2017
Action clé n° 2 : Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques	Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la formation	29 mars 2017
	Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	2 février 2017 26 avril 2017 4 octobre 2017
	Alliances de la connaissance	8 février 2017
	Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	9 février 2017
	Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	8 mars 2017
Action clé n° 3 : Soutien à la réforme des politiques	Rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse	2 février 2017 26 avril 2017 4 octobre 2017
Actions Jean Monnet	Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux associations, réseaux, projets	23 février 2017
Actions dans le domaine du sport	Partenariats collaboratifs Manifestations sportives européennes à but non lucratif	6 avril 2017

Tous les délais de présentation des candidatures mentionnés ci-dessus expirent à 12 h (midi), heure de Bruxelles.

Pour plus de détails, voir aussi appel à propositions 2017 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:C2016/386/09&from=FR>

Liens utiles

- Présentation du projet par l'Agence nationale ERASMUS+ France : <https://www.erasmusplus.fr/>
- Guide du programme ERASMUS+ sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources_fr
- Appel à propositions 2017 (EAC/A03/2016) : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:C2016/386/09&from=FR>
- Site de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation : <http://www.agence-erasmus.fr/>
- Site de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport : <http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/>
- Blog de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport : <http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/>

Contact France

En France, le programme européen Erasmus+ est géré par deux agences :

- **L'Agence Erasmus+ France / Education Formation**

Elle assure la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus+ sur les volets éducation et formation :

- enseignement supérieur (notamment ex-programme Erasmus, Erasmus Mundus, Tempus) ;
- enseignement scolaire (notamment ex-programme Comenius) ;
- formation professionnelle (notamment ex-programme Leonardo da Vinci)
- éducation des adultes (notamment ex-programme Grundtvig)

Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle de deux ministères (ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ministère du Travail, de l'Emploi, et du Dialogue social), l'Agence est située à Bordeaux.

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation attribue et contrôle à posteriori les financements européens dans le cadre du programme Erasmus+ / Education et Formation. Elle conseille les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif, financier des projets retenus.

Coordonnées :

Agence Erasmus+ France/Education Formation

24-25 quai des Chartrons

33080, Bordeaux CEDEX

+33 (0) 5 56 00 94 00

contact@agence-erasmus.fr

<http://www.agence-erasmus.fr/>

- **Agence ERASMUS+ Jeunesse & Sport**

Depuis le 1er janvier 2016, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport a rejoint l'Agence du Service Civique (GIP) pour constituer un opérateur unique au service de l'engagement et de la mobilité européenne des jeunes.

Située à Paris, l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport assure la gestion du programme Erasmus+ dans sa partie Jeunesse et animer le volet sport de ce même programme.

L'agence Erasmus+ France / Jeunesse & Sport est également le point national d'information du volet Sport du programme Erasmus+ : elle informe et valorise les porteurs de projets, la gestion des dossiers étant centralisée à l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel, Culture », basée à Bruxelles.

Coordonnées :

Agence ERASMUS+ France Jeunesse & Sport
Agence ERASMUS+ France Jeunesse & Sport
Agence du Service Civique
95, avenue de France
75013 Paris

+33 (0)1 70 98 93 69

peja@injep.fr

<http://site.erasmusplus-jeunesse.fr/>

Sources utilisées pour cette fiche

- Agence nationale ERASMUS+ France (consulté le 21/11/16) : <https://www.erasmusplus.fr/programme.html>
- Guide du programme ERASMUS+ 2017 (consulté le 21/11/16) : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus/files/files/resources/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf
- Appel à propositions 2017 (consulté le 21/11/16) : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:C2016/386/09&from=FR>